



Québec, le 4 janvier 2008

Monsieur Régis Labeaume, maire
Hôtel de ville
2, rue des Jardins, bureau 312
Québec (Québec)
G1R 4S9

OBJET : Le corridor fluvial doit devenir une zone publique et touristique durable à préserver pour les générations futures

Premièrement, nous voulons vous remercier de nous avoir écouté le 30 novembre dernier au sujet de notre vision de l'aménagement du littoral, et vous féliciter pour votre élection à la mairie. Nous vous souhaitons les plus beaux succès, notamment dans le cadre du 400^e de Québec.

Par ailleurs, une coalition de citoyens et de groupes intéressés par le développement du littoral et le patrimoine ont déjà demandé aux élus et leaders politiques de déclarer tout le corridor du littoral du Saint-Laurent « **zone publique et touristique durable** ». Ce corridor et la façade maritime de la Capitale-Nationale du Québec doivent être considérés comme une zone d'intérêt national. Nous sollicitons donc votre appui pour que vous puissiez faire vôtre cette vision citoyenne, que vous puissiez promouvoir celle-ci dans le cadre de l'adoption du schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec, et que vous puissiez faire confirmer un statut de protection par les gouvernements supérieurs, ceux-ci étant les principaux propriétaires riverains à Québec.

Aire géographique unique, elle comporte, outre des ressources paysagères vertes et bleues, des lieux de mémoire de notre histoire nationale. Ainsi, compte tenu de son caractère patrimonial et touristique, le fleuve et les berges de Québec, Lévis, l'Île d'Orléans, la Côte de Beaupré et Beaumont doivent profiter d'une reconnaissance et d'un statut les mettant à l'abri de tout projet de développement incompatible avec les nombreux attraits du fleuve et le statut mondialement reconnu de Québec comme ville patrimoniale.

Cette proposition va dans le sens d'une des recommandations de la Commission consultative sur le réaménagement de la Pointe-à-Carcy, présidée par M. Jean Baillargeon. La Commission a, entre autres, recommandé « *que les trois paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) conviennent que la Place du 3 juillet 1608 et l'ensemble du corridor du littoral, devenu accessible au grand public, aient le statut de Zone publique et touristique durable afin de préserver ces sites pour les générations futures* » (Rapport du 15 juin 2006).

La Coalition considère que, dans le contexte des Fêtes du 400^e, la région doit se donner une vision rassembleuse pour l'avenir afin d'aménager son territoire et les rives du fleuve à l'image des intérêts de sa population. Québec pourrait ainsi devenir la région par excellence du développement durable. Ce geste symbolique trouverait son application dans un plan d'aménagement de la région de la Capitale-Nationale et de la porte d'entrée maritime de la Capitale. En fait, le nouveau schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine de

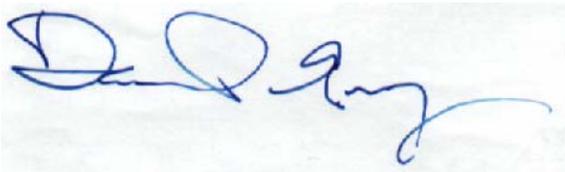
Québec devrait reconnaître ce nouveau statut de zone publique et touristique durable et ce, pour l'ensemble du corridor du littoral de la région. Pour ce faire, il faudrait planifier les nouveaux aménagements portuaires en dehors de la région patrimoniale et touristique, comme l'ont envisagé en 1977 les gouvernements provincial et fédéral lors de la réalisation des études de potentiel sur Gros-Cacouna, en plus d'agrandir le territoire du Port de Québec jusqu'à cet endroit comme nous l'avons suggéré au ministre des Transport du Canada, Lawrence Cannon. Ainsi, nous pourrions faire de Québec une ville plus attrayante pour attirer les entreprises de l'économie du savoir, vision que nous partageons pleinement.

Nous souhaitons donc lancer le débat public et susciter la participation des citoyens. L'Association de l'île d'Orléans contre le port méthanier, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), la coalition Héritage Québec, l'Association des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec et notre organisme partageons cette vision.

Pour terminer, il est utile de préciser que la coalition s'inspire notamment de ce qui s'est fait à Chicago sur le plan de l'aménagement des rives. Ville de 200 ans d'histoire, Chicago offre près de 30 kilomètres de rives protégées : 30 plages, 6 ports de plaisance et 3 parcs (Jackson, Grant et Lincoln) forment au centre-ville un «jardin sur le lac» à l'usage des touristes et des citoyens. Les seules constructions près des rives sont des équipements culturels ou des complexes de sport et de loisirs. Visionnaires, les fondateurs de la ville émirent le vœu, dès 1836, que **les rives du lac restent à jamais libres de toute construction.**

Nous serions heureux, qu'à l'image des leaders de Chicago, vous affirmiez résolument que **le corridor fluvial doit devenir une zone publique et touristique durable à préserver pour les générations futures.** Nous aimerions aussi obtenir votre appui pour que nous puissions ensemble promouvoir cette vision citoyenne dans le cadre de l'adoption du schéma d'aménagement et ainsi préparer l'avenir pour les générations futures. D'ailleurs, nous envisageons organiser cet automne une mission à Chicago à laquelle nous aimerions sincèrement vous voir participer.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Guay, président, Accès Saint-Laurent Beauport, 265-3858

c.c. Gaston Cadrin, GIRAM, 951-8552
Joseph Melançon, ACPM, 828-2852
Anne Guérette, conseillère municipale et présidente de la Coalition Héritage Québec, 569-1923
Louise Courville, ACMQVQ, 845-1667